



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 2 octobre 2014**

**RAPPORT N° 17/2014
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal
de l'exercice 2014, 1^{ère} série**

Rapport 17/2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce préavis concernant la première série de crédits supplémentaires au budget 2014 a été étudié le 27 août 2014 par la Commission des finances. Etaient présent-e-s à cette commission les membres suivants : Clotilde Pinto ; Francis Baud ; Patrick Bertschy ; Pierre Butty ; Vladimir D'Angelo ; Sergio De Stefanis ; Alain Gonthier ; Jean-Yves Marchesi ; Samuel Marques ; Roger Pieren ; Werner Riesen ; Antoine Stübi ainsi que Christian Roh, président-rapporteur. Pour cet objet, la Municipalité était représentée par Laurent Ballif, syndic, Elina Leimgruber et Annick Vuarnoz, municipales, Etienne Rivier, municipal responsable des finances accompagné de M. Emanuele Ferrara, adjoint à la Direction des finances et de Mmes Renée-Laure Hitz et Manon Fawer, cheffes de service.

130 Subventions et manifestations diverses

130.3170 Manifestation du 1^{er} août

Il est confirmé que les communes de Corsier et Corseaux ont donné leur accord pour augmenter leur participation financière pour cette année, ce qui aura pour conséquence une légère diminution du montant de CHF 45'900.-- à charge de Vevey.

Un commissaire demande si ce montant figurera au budget 2015 et que si tel est le cas, il espère une compensation par une diminution de charges ailleurs.

Il lui est répondu par l'affirmative en précisant que le débat se fera lors du traitement du prochain budget.

Un commissaire se demande comment il faut interpréter la participation des communes de Corseaux et Corsier-sur-Vevey. Vient-elle en diminution des CHF 40'000.-- ou faut-il comprendre que la dépense totale est de CHF 60'000.-- ?

Il lui est répondu que le montant total de CHF 40'000.-- est une dépense qui figure au budget sous le compte n° 130.3170 et que la participation des deux communes est comptabilisée sur le compte de recettes n° 130.4362 « remboursement de frais ».

Des commissaires se demandent pourquoi il n'est pas possible de tirer les feux d'artifices du 1^{er} août depuis la rive du jardin du rivage comme cela se fait le 31 décembre.

Il leur est répondu que pour assurer la sécurité des personnes, les artificiers demandent une zone de protection de 200 mètres et que le public est bien plus nombreux que celui du 31 décembre.

141 Personnel, charges sociales, assurances

141.3092 Frais de recherche de personnel

Deux commissaires s'étonnent que cette dépense prévisible n'ait pas figuré dans le budget 2014 mais fasse aujourd'hui l'objet d'un crédit supplémentaire déjà engagé par la Municipalité.

Celle-ci admet que lors de l'établissement du budget 2014, le montant nécessaire pour cette procédure n'avait pas été prévu. Le terme « d'urgence » n'est donc pas approprié. Il s'agit d'une procédure à caractère indispensable.

Un commissaire aurait souhaité que la Commission des finances, qui s'est réunie à plusieurs reprises, eût été informée de cette démarche.

Cette manière de faire ne permet pas au Conseil communal de choisir une procédure différente, comme par exemple « la promotion interne », et le met ainsi devant le fait accompli.

Il lui est répondu que la gestion du personnel est de la compétence de la Municipalité et que le montant engagé pour cette procédure est inférieur à CHF 50'000.-- .

Un autre commissaire demande pourquoi cet engagement n'a pas été prévu en interne, ce qui aurait permis de faire des économies au vu de la situation financière de la commune.

Il lui est répondu que le poste requiert des compétences bien spécifiques et que les ressources nécessaires ne se trouvent malheureusement pas à l'interne. Par ailleurs, la commune fait toujours appel à des sociétés externes dans le recrutement quand il s'agit de postes à responsabilités.

257 Bâtiments d'administration – Centre funéraire

257.3141 Entretien courant des bâtiments

Un commissaire demande s'il s'agit d'un problème de conception ou du vieillissement naturel des installations.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une usure normale. Aujourd'hui, ces installations ne répondent plus aux demandes des familles, notamment étrangères, lesquelles ont besoin de plus de temps pour se réunir pour les obsèques, cela pour une question principalement de distance géographique. De plus, ces installations sont davantage sollicitées. Il est également précisé qu'il s'agit bien là d'une dépense urgente et imprévisible.

2651 Stand de tir intercommunal de la Barmaz, Villeneuve

2651.3141 Création de nouveaux locaux

Un commissaire s'étonne que l'on n'ait pas anticipé ce déménagement au stand de la Barmaz à Villeneuve, lequel était connu depuis longtemps.

Il lui est répondu qu'au début du projet, il était prévu un investissement de CHF 800'000.-- qui devait faire l'objet d'un préavis distinct. Suite à maintes discussions et négociations avec la commune de Villeneuve, les coûts ont été revus à la baisse pour un montant de CHF 120'000.--, à répartir entre les différentes communes partenaires. Une première étape a été effectuée en 2014 pour un montant de CHF 50'000.-- et une seconde étape est prévue en 2015 pour un montant de CHF 70'000.--.

Ce même commissaire reconnaît que les négociations ont été fructueuses et félicite les acteurs de ce projet. Il souhaiterait

néanmoins savoir si une location sera demandée aux sociétés de tir.

Il lui est répondu que la gestion est prise en charge par Villeneuve et que les frais d'exploitation seront répartis entre les communes et les sociétés de tir.

275 Piscines de Vevey-Corseaux Plage

275.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Un commissaire s'inquiète et s'interroge sur l'avenir de la piscine de Vevey-Corseaux Plage.

On lui confirme le même souci concernant l'entretien des bassins de la piscine. Suite au postulat déposé par M. Bertschy portant sur la réflexion concernant les installations sportives au niveau régional, une séance est prévue avec le SAI, courant septembre-octobre. Ainsi, un premier retour amènera quelques pistes sur le futur de la piscine. Il lui également précisé que M. Bryois a été mandaté par le SAI pour entamer une étude sur les infrastructures sportives.

2962 Les Vignes de Vevey – Pressoirs et cave

2962.3141 Entretien courant

Un commissaire demande des explications sur le fonctionnement de la régulation de température par drapeaux.

Un autre commissaire lui explique qu'il s'agit de deux tôles juxtaposées formant une canalisation dans laquelle circule de l'eau froide qui ensuite est plongée dans la cuve.

Un commissaire demande si la cause du court-circuit est un manque d'entretien.

Il lui est répondu par la négative tout en précisant que l'on a atteint l'obsolescence de cette installation.

796 Accueil périscolaire

**796.3111 Achat de matériel informatique et logiciel
(nouveau compte)**

Un commissaire s'étonne que ce montant ne figure pas au budget du service de l'informatique dans le cadre d'achat de matériel.

Il est rappelé que l'accueil périscolaire a été regroupé sous un seul service auprès de la Direction des affaires sociales et familiales avec pour but plus d'efficacité. Le réseau REVE utilise déjà ce logiciel pour sa gestion. Celle-ci s'en trouve grandement facilitée pour ce qui concerne l'accueil ainsi que les tâches administratives, telles que facturation et établissement de diverses statistiques.

Il lui est précisé que l'achat de ce nouveau programme est géré par la DASF et non par le service informatique.

814 Culture – Subventions et aides diverses

814.3653.39 Festival des Artistes de Rue

Un commissaire ne s'oppose pas à cette augmentation de subvention mais il souhaiterait que la municipalité trouve un moyen de compenser cette dépense dans le prochain budget.

Il lui est rappelé que cette discussion interviendra lors de la présentation du prochain budget.

Un commissaire demande s'il est courant d'accorder une garantie de déficit et aimerait savoir quelles autres associations bénéficient de cette même opportunité.

Il lui est répondu que cette pratique n'est pas courante et que pour l'instant c'est essentiellement le COCU qui fait des garanties de déficit et que la commune n'en accorde que dans peu de cas.

Un commissaire soutient cette garantie de déficit car il se peut, selon lui, que l'engagement de la commune soit inférieur à celle-ci, au cas où les comptes de l'association ne présenteraient pas un déficit aussi élevé que la garantie octroyée.

Un autre commissaire explique que pour une association, il est important d'obtenir le soutien financier de la ville de Vevey au travers d'une subvention. Grâce à cette dernière, il leur est possible d'obtenir d'autres aides financières auprès de sponsors, une garantie de déficit n'ayant pas le même impact qu'une subvention du pouvoir public.

Un commissaire n'est lui pas favorable à la politique de la municipalité qui vient en aide à chaque fois qu'une société sportive ou association se trouve en difficulté. Il estime que dans un tel cas, il ne faut pas mettre sous perfusion l'association mais plutôt la fermer.

Il lui est répondu que sans cette aide, le Festival des Artistes de Rue n'aurait pas eu lieu. Cette manifestation est très importante pour le fonctionnement et l'attractivité de la ville. Elle engendre un public d'environ vingt-cinq mille personnes dont un grand nombre venant de l'extérieur de Vevey. De plus, le montant de CHF 2'500.-- correspond au surcoût suite à l'introduction de la taxe au sac pour la récolte des déchets.

9521 Délégué jeunesse - Administration

9521.3653.03 Subvention Animation - Jeu de Vevey

Un commissaire demande pourquoi l'augmentation de la masse salariale est plus élevée que celle du taux d'occupation.

La cheffe de service concernée explique que les exigences professionnelles du personnel sont de plus en plus pointues. « La Jouerie » a du engager une personne diplômée, ce qui représente une augmentation du coût salarial.

Un commissaire, bien que comprenant la situation, souhaite que cette augmentation de la subvention 2015, qui passera de CHF 35'000.-- à CHF 50'000.--, soit compensée par de nouvelles recettes ou alors par une diminution des dépenses.

Il lui est confirmé que lors de l'établissement du budget 2015, l'augmentation de la subvention sera compensée.

Un commissaire demande si la commission fédérale pour les questions de l'intégration a été sollicitée pour une éventuelle participation aux frais.

La cheffe de service concernée lui a répondu que cette demande avait bien été faite mais a malheureusement débouché sur une réponse négative.

Un commissaire demande si les parents paient une participation.

La cheffe de service concernée précise que cet espace est un lieu d'accueil où se déroulent de nombreuses activités. Il ne s'agit pas d'une garde d'enfant mais bien d'un lieu d'animation dans un quartier au pied du quartier de Gilamont. Il n'est donc rien facturé aux parents.

Un commissaire demande si la commune a été sollicitée pour superviser l'engagement de personnel et jusqu'où les services communaux sont impliqués.

La cheffe de service concernée explique que ses services ne sont pas sous la supervision des services communaux. La Direction des finances a mis à disposition un outil permettant de gérer la comptabilité et d'avoir un contrôle des finances plus professionnel.

Crédit supplémentaire à engager après l'approbation du Conseil Communal

9141.460.04 Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public, secteur rue des Moulins sud, des Deux-Gares Est et de la route des Entrepôts

La Municipalité relate l'historique du projet des Moulins de la Veveyse et de l'aménagement de cette partie du territoire. Comme il s'agit d'un règlement final dans le cadre d'une opération d'échange de terrain entre le promoteur et la ville de Vevey, Elle a donc pensé qu'il était plus simple de présenter cette dépense avec les crédits supplémentaires à engager plutôt que d'établir un préavis spécifique.

Un commissaire relève que la dépense effective est bien de CHF 300'000.-- et qu'elle est compensée par une recette de CHF 200'000.-- , soit un dépassement de CHF100'000.-.

Un autre commissaire demande si la dépense de CHF 436'000.-- a été prévue dans le cadre du préavis en question.

La cheffe de service concernée précise qu'il y a eu des travaux de réaménagement de l'espace public et que la

société Delarive SA a pris à sa charge les frais lui incombant. A la fin des travaux, elle a établi un décompte qui laissait apparaître ce montant de CHF 436'000.-- et qu'après négociation, le ville s'est engagée à payer CHF 100'000.--, cela afin d'éviter un procès qui aurait certainement été défavorable à la commune, la jurisprudence étant assez explicite à ce sujet.

CONCLUSIONS

La commission adopte par 11 voix et 2 abstentions les conclusions du préavis 17/2014. Elle vous prie donc, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 17/2014, du 21 août 2014, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 1^{ère} série,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2014, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, et inférieurs ou égaux à CHF 50'000.-- par cas, pour un montant total de CHF 210'700.-- ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 84'000.-- au compte n° 257.3141 du budget 2014 pour la réparation urgente de la production de froid des cinq chapelles funéraires situées au rez-de-chaussée du Centre funéraire ;

3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 100'000.-- au compte n° 9141.460.04 – Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public, secteur rue des Moulins sud, des Deux-Gares Est et de la route des Entrepôts (préavis n° 22/2010 et décision du Conseil communal du 4 novembre 2010 accordant un crédit initial de CHF 4'100'000.--) afin de régler le montant du litige avec la société Promotions Delarive SA.

Pour la commission des
finances
Le président-rapporteur :
Christian Roh

